



**Association des copropriétaires  
Bld Louis Mettwie 42-50  
1180 Bruxelles  
BCE: 0850.140.662**

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2e séance du 08 Mars 2025**

En date du 08 Mars 2025, les copropriétaires de l'ACP Mettwie 42-50 située Bld Louis Mettwie 42-50 à 1080 Bruxelles, ont été conviés à assister à une assemblée générale extraordinaire à L'immeuble – Café RWDM 46 Bld Louis Mettwie à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

La liste des présences et procurations est établie et déposée sur le bureau, elle restera annexée au registre des procès-verbaux.

**1. Validité de l'assemblée générale**

S'agissant d'une seconde séance, le quorum n'est pas nécessaire. A titre informatif, 89/3339 propriétaires sont présents ou représenté, représentant 148000/521000 quotités.

La séance est déclarée ouverte à 10h30 sous la présidence de [REDACTED] suite au vote à main levée.

Le syndic « Quorum Immo SRL », représenté par [REDACTED] assume la fonction de secrétaire de la séance.

Le secrétaire rédigera le procès-verbal séance tenante et ce dernier sera ensuite signé par le président, le secrétaire désigné ci-avant, avant envoi à tous les copropriétaires dans les jours suivant la réunion.

Les votes sont réalisés à main levée et contrôlé par le syndic, le président de séance et les membres du conseil de copropriété encore présents.

**2. Divers mandats à attribuer au cabinet d'avocats [REDACTED] dans le cadre des procédures liées au dossier [REDACTED]**

- a. Mandat pour déposer si nécessaire une plainte avec constitution de partie civile auprès d'un juge d'instruction contre [REDACTED] ainsi que toute autre personne pouvant être impliquée dans les détournements ayant été effectués au préjudice de la copropriété entre 2016 et 2020.



- b. Mandat d'agir en justice si nécessaire dans le cadre de l'instance ouverte à la justice de paix du canton de Molenbeek-Saint-Jean sous le numéro de rôle 20A1505 afin de citer en intervention forcée l'ensemble des personnes susceptible d'être débitrices vis-à-vis de l'ACP Mettwie 42 – 50 et/ ou susceptibles de détenir des informations utiles au bon déroulement de l'expertise menée par l'expert PITITTO, à savoir :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- ACP Karreveld ;
- ACP Evenepoel ;
- [REDACTED] ;
- [REDACTED]
- le docteur Constantinos Papageorgiou ;
- tout autre débiteur de l'ACP Mettwie ayant bénéficié de sommes injustement versées par la copropriété ;
- toute autre personne pouvant détenir des informations utiles au bon déroulement de l'expertise menée par l'expert PITITTO.

Ce mandat vise également à permettre au cabinet d'avocats [REDACTED] de déployer les moyens nécessaires à la récupération des sommes détournées au préjudice de la copropriété et au profit de personnes ou fournisseurs n'ayant pas encore été interpellés à ce stade.

- c. Mandat d'agir en justice dans le cadre de l'instance ouverte au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles sous le numéro de rôle 22/6542A afin de citer en intervention forcée à la cause les personnes ayant bénéficié de sommes d'argent en provenance de l'ACP Mettwie, identiques ou presque à celles transférées à la copropriété par l'ACP Evenepoel, à savoir :

- [REDACTED] ;
- [REDACTED] ainsi que sa compagnie d'assurance en responsabilité professionnelle, soit AXA Belgium ;
- Toute autre personne qui serait identifiée ultérieurement.

Ce mandat vise également à permettre au cabinet d'avocats [REDACTED] de solliciter la condamnation des personnes précitées à garantir l'ACP de toute condamnation qui serait prononcée à son égard dans le cadre de la procédure 22/6542A ».

- d. Mandat pour déposer si nécessaire une plainte civile et/ou une plainte pénal avec constitution de partie civile auprès d'un juge d'instruction contre Atelier Gestion et/ou sont administrateur pour la surfacturation d'honoraires perçu par Atelier Gestion début 2023 à l'époque de la gestion.



Association des copropriétaires  
Bld Louis Meltewie 42-50  
1080 Bruxelles  
BCE: 0850.140.662

	%
OUI	100
ABSTENTION	
NON	
TOTAL	100

**Cette décision requiert la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés**

**Abstention :**

**Contre :**

**LA RESOLUTION EST ACCEPTE**

*La séance est levée à 11h10*

**IPI : 518.658**

ziggy@quorum.immo

Signature du président de séance

Signature des personnes encore présente.

Signature du secrétaire